



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation Territoriale du Valenciennois – Unité Milieux et Risques
Tél. 03.27.22.79.00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan D'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Valenciennes-Denain sur le territoire des Communes de Prouvy, Rouvignies, Trith-Saint-Léger, de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Il sera procédé du 5 septembre 2016, au vendredi 7 octobre 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique au titre du code de l'environnement, pour la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Valenciennes-Denain. Ce projet concerne les communes de Prouvy, Rouvignies, Trith-Saint-Léger, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

Durant cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées, le public pourra prendre connaissance du dossier les jours ouvrables, aux heures habituelles et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le périmètre de cette enquête concerne les communes de : Prouvy, Rouvignies et Trith-Saint-Léger.

Monsieur LEBEK Alain, commissaire-enquêteur, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat retraité ou, Monsieur JACOBUS Jean-Marie, commissaire-enquêteur suppléant, chef de département du Ministère de la Défense retraité, se tiendra à la disposition du public en mairie et à l'aérodrome, aux dates suivantes :

communes	date	horaires
PROUVY	Lundi 5 septembre 2016	9H00 – 12H00
ROUVIGNIES	Mardi 13 septembre 2016	14H00 – 17H00
TRITH-SAINT-LEGER	Samedi 24 septembre 2016	8H30 – 11H30
PROUVY	Vendredi 7 octobre 2016	14H00 – 17H00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie.

Les observations écrites pourront également être adressées ou déposées sous pli cacheté, à l'attention personnelle de monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Prouvy, siège de l'enquête, (Monsieur le commissaire enquêteur – Enquête publique PEB de l'aérodrome de Valenciennes-Denain – Mairie de Prouvy – 12 rue de la mairie – 59 121 Prouvy).

Des éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Les-plans-d-exposition-au-bruit-PEB/Les-plans-d-exposition-au-bruit-PEB-du-Valenciennois

Toute information peut être demandée auprès de la Délégation Territoriale du Valenciennois, (Unité « Milieux et risques », Monsieur Christophe DULION/Bruno DUQUENOY), située 10, boulevard Carpeaux à 59 300 Valenciennes – tél : 03 27 22 79 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans les mairies concernées et à la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, Délégation Territoriale du Valenciennois (10, boulevard Carpeaux – 59 322 Valenciennes).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation préfectorale assortie du respect de prescriptions ou un refus.